

## AVIS PUBLIC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**7 DÉCEMBRE 2020**

**ADOPTION DU BUDGET 2021**

**ET**

**ADOPTION DU PROGRAMME  
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
2021-2022-2023**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la Ville de Candiac adoptera le budget pour l'exercice financier 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2021, 2022 et 2023 lors d'une **séance extraordinaire** qui se tiendra le **7 décembre 2020, à 19 h**, à huis clos et par visioconférence, dont l'enregistrement sera diffusé en différé sur le site Internet de la Ville de Candiac<sup>1</sup>.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil sur l'un ou l'autre de ces deux sujets doit faire parvenir un courriel avant 15 h 30, le jour de la séance, à l'adresse suivante : [greffe@ville.candiac.qc.ca](mailto:greffe@ville.candiac.qc.ca).

Les questions qui seront reçues sur ces sujets à la suite de la diffusion de la séance seront soumises pour considération et réponse du conseil à la période de questions prévue lors de sa séance régulière du 18 janvier 2021.

Des documents complémentaires relatifs au budget et au PTI adoptés seront également déposés sur le site Internet de la Ville dans les 15 jours suivant la séance extraordinaire.

Pour toute question, il est obligatoire d'inclure les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse résidentielle
- Numéro de téléphone
- Question ou commentaire

Candiac, 10 novembre 2020



Pascale Synnott, avocate  
Greffière et directrice  
Services juridiques

<sup>1</sup> Le tout conformément aux procédures prévues aux décrets ministériels et aux directives sur les mesures sanitaires dans le cadre de la pandémie du coronavirus en cours.